



Document d'Informations Communales
sur les Risques Majeurs

Ayez les bons
réflexes !

Document à conserver

Mot du Maire

Chères concitoyennes, chers citoyens,

La sécurité des habitants de Courcoury est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale. A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement.

Nous vous demandons de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des moyens de sauvegarde en cas d'évènement.

Nous vous invitons à venir consulter à la Mairie le dossier Plan Communal de Sauvegarde. Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, nous vous souhaitons une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

L'équipe municipale

Comment est donnée l'alerte ?

Lorsque l'alerte est émise soit par la Préfecture, les pompiers, la police, le service météorologique, la Mairie en informe les habitants de la commune.

Cette information se fait soit par des appels téléphoniques, soit du porte-à-porte, ou soit par un avis apposé sur les portes des habitations.

L'information est diffusée sur le site Internet.

Les panneaux d'informations des risques majeurs sont positionnés aux deux entrées de villages avec le symbole du risque et le type d'alerte (orange ou rouge).

INONDATION

On distingue 3 types d'inondation :

- montée lente des eaux par débordement d'un cours d'eau
- formation rapide de crues torrentielles
- ruissellement pluvial

Avant

- * si vous quittez votre logement, prévenez la Mairie ou le Responsable de secteur (coordonnées dans les panneaux d'information de votre village)
- * obturez portes, fenêtres et vitraux
- * montez à l'étage : eaux, vivres, documents, radio à piles, piles, lampe de poche, vêtements chauds, médicaments
- * amarrez les cuves
- * surélevez le mobilier
- * évacuez bétail, animaux domestiques et le matériel
- * coupez le gaz et l'électricité
- * téléphonez en cas d'urgence seulement pour ne pas encombrer les lignes
- * écoutez la radio France Bleu la Rochelle : 103.9 Mhz

Pendant

ALERTE ORANGE

FORTES PRECIPITATIONS INONDATION



- Limitez vos déplacements.
- Respectez les déviations mises en place.
- Ne vous engagez pas sur une voie inondée.
- Surveillez la montée des eaux.
- Évitez de sortir en bateau.

ALERTE ROUGE



- Respectez les déviations mises en place.
- Ne vous engagez pas sur une voie inondée.
- Signalez vos déplacements à vos proches.
- Interdiction de circuler.

Après

- * aérez et désinfectez les pièces de votre habitation
- * ne rétablissez l'électricité que **SI** votre installation est sèche
- * chauffez dès que possible votre logement
- * prenez des photos des dégâts avant de nettoyer, en vue de faciliter vos démarches auprès de votre assureur.

TEMPÊTE, ORAGE, VENTS VIOLENTS

L'ensemble de la commune est concerné par le risque tempête, orage et vents violents. La tempête présente dans toutes les mémoires est celle du 27/12/1999.

Avant

- * fermez portes et fenêtres
- * prévoyez : eaux, vivres, documents, radio à piles, piles, vêtements chauds, médicaments
- * limitez ou annulez vos déplacements suivant l'alerte
- * n'intervenez pas sur les toitures
- * rangez et fixez les objets susceptibles d'être emportés
- * rentrez le bétail, animaux domestiques et matériel
- * coupez le gaz et électricité
- * téléphonez en cas d'urgence seulement pour ne pas encombrer les lignes
- * écoutez la radio France Bleu la Rochelle : 103.9 Mhz

Pendant

ORAGES



- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Evitez les sorties dans les bois.
- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Mettez à l'abri les objets sensibles au vent.



- Interdire les déplacements.
- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés.

VENTS VIOLENTS



- Limitez vos déplacements.
- Ne vous promenez pas dans les bois.
- N'intervenez pas sur les toitures.
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés.
- Evitez les déplacements.



- Ecoutez vos stations de radios locales.
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures.
- Ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles d'être emportés.
- Prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable.

Après

- * dégagez et évacuez de votre trottoir les branches d'arbres tombées et autres obstacles.
- * ne touchez pas les fils électriques ou téléphoniques à terre. Contactez la Mairie.
- * prenez des photos des dégâts avant de nettoyer, en vue de faciliter vos démarches auprès de votre assureur.

CHALEUR

L'ensemble de la commune est concerné par le risque chaleur.
Il nous reste toujours à l'esprit les canicules de 1976, 1983, et 2003

Avant

- * si vous avez une santé fragile, n'hésitez à vous inscrire sur le registre de la Mairie pour le suivi canicule
- * prévoyez de l'eau, ventilateur,
- * effectuez vos sorties à l'extérieur en dehors des heures les plus chaudes (11h -21 h)

Pendant

- * fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil.
- * prenez régulièrement dans la journée des douches ou des bains frais, sans vous sécher.
- * restez à l'intérieur de votre habitat dans les pièces les plus fraîches
- * buvez régulièrement et sans attendre d'avoir soif, au moins 1 litre et demi à 2 litres par jour, sauf en cas de contre-indication médicale.
- * baissez ou éteignez les lumières électriques et plus généralement les appareils électriques susceptibles de dégager de la chaleur.
- * portez un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de préférence de couleur claire.
- appelez régulièrement vos voisins et/ou vos proches âgés et/ou handicapés pour prendre régulièrement de leurs nouvelles.
- * vérifiez que les animaux ont de l'eau et qu'ils peuvent se mettre à l'ombre.

Après

- * ouvrez les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit.
- * profitez de la fraîcheur pour sortir de chez vous

GRAND FROID, NEIGE/VERGLAS

L'ensemble de la commune est concerné. Les températures basses sont synonymes de risques pour la santé : hypothermie, engelures, aggravation de troubles cardio-vasculaires

Avant

- * prévoyez : eaux, vivres, vêtements chauds, médicaments
- * remplissez cuve à fioul, à gaz, rentrez du bois
- * vérifiez votre chauffage
- * limitez ou annulez vos déplacements suivant l'alerte
- * n'intervenez pas sur les toitures
- * rentrez le bétail et animaux

Pendant

- * Chauffez sans surchauffer votre habitation, ne bouchez pas les aérations, aérez une fois par jour
- * Bien se couvrir, en insistant surtout sur les extrémités, mains, pieds, tête, cou. Pensez à mettre de bonnes chaussures
- * Limitez les efforts physiques à l'extérieur, ils risquent d'aggraver d'éventuels problèmes cardio-vasculaires
- * La consommation d'alcool n'est pas conseillée, et contrairement aux idées reçues, la boisson ne réchauffe pas.
- * Prévenir la Mairie si vous croisez une personne en difficulté



- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- Renseignez-vous auprès de Bison Futé (CRIR de l'Ouest)
www.bison-fute.equipement.gouv.fr/
- Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.



- Evitez les déplacements.
- En cas d'obligation, munissez-vous d'équipements spéciaux.
- Renseignez-vous auprès de Bison Futé.
- Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation.

GRAND FROID



- Evitez les expositions prolongées au froid et au vent, évitez les sorties le soir et la nuit
- Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau.
- Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement. Par ailleurs, aérez-le quelques minutes.



- Pour les personnes sensibles ou fragilisées : ne sortez qu'en cas de force majeure, restez en contact avec votre médecin.
- Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement.

Après

- * vérifiez les niveaux de vos cuves de fioul pour un éventuel remplissage.

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le risque est lié à un accident qui peut avoir 3 effets :

- l'explosion
- un incendie
- un dégagement de nuage toxique

Pendant

- * ne pas se déplacer sur le lieu de l'accident, laissez les professionnels s'en occuper
- * suivez les consignes données par la Mairie et les professionnels
- * fermez et calfeutrez portes et fenêtres
- * ne fumez pas, éteignez toute flamme
- * coupez le gaz et l'électricité
- * rentrez le bétail
- * téléphonez en cas d'urgence seulement pour ne pas encombrer les lignes
- * écoutez la radio France Bleu la Rochelle : 103.9 Mhz

Après

- * aérez les habitations

NUMEROS DE TELEPHONE

| Identification | Numéro |
|--|--|
| Centre antipoison Charente | 05 45 96 40 80 |
| Centre antipoison Poitiers | 05 49 45 71 71 |
| Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Bordeaux | 05 56 96 40 80 |
| ERDF | 09 726 750 17 |
| Gendarmerie / Police | 17 |
| Hôpital de Saintes | 05 46 95 15 15 www.ch-saintonge.fr |
| Mairie de Courcoury | 05 46 93 18 23 |
| Météo France | 08 92 68 02 17 www.meteo.fr |
| Pompiers | 18 |
| SAMU / SMUR | 15 |
| Syndicat des eaux (eaux sales, assainissement individuel) | 05 46 92 39 87 |
| Véolia (eaux propres, assainissement collectif) | 08 11 90 29 03 |

Gardez toujours chez vous :

- un poste de radio à piles non périmées
- une lampe de poche à friction ou à piles non périmées
- un téléphone portable chargé
- des bougies et des allumettes

Suivez toutes les consignes

Signalez votre présence à la vue des secours

Ecoutez les informations sur France Bleu La Rochelle 103.9 MHz

